



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2167^e SÉANCE: 12 SEPTEMBRE 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2167)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies (S/13535)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2167e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 12 septembre 1979, à 15 h 30.

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2167)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Admission de nouveaux Membres :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies (S/13535).

La séance est ouverte à 16 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres :

Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies (S/13535)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai reçu des lettres datées du 12 septembre des représentants de la Barbade et du Libéria, qui demandent à être invités à participer à l'examen de la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, et conformément à la pratique habituelle du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Maycock (Barbade) et M. Tubman (Libéria) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies [S/13535].

3. Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'appliquer les dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire et de présenter immédiatement sa recommandation à l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil souhaite déroger à la règle concernant les dates limites énoncée à l'avant-dernier paragraphe de l'article 60.

4. Au paragraphe 4 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution sur la demande d'admission de Sainte-Lucie. Conformément à la procédure déjà suivie en d'autres occasions, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur ce projet et que ceux qui souhaitent prendre la parole le fassent après le vote. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que les membres du Conseil acceptent cette procédure. Je vais donc maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je prierai le Secrétaire général de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale.

6. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, associer ma délégation aux émouvants sentiments de douleur que vous avez exprimés à l'occasion de la mort tragique du président Neto de l'Angola. Le président Neto était un des grands chefs de l'Afrique indépendante; c'était un homme d'une puissance intellectuelle extraordinaire et un patriote dévoué. En ces jours troublés, la perte de talents et de qualités comme les siens est durement ressentie par la communauté mondiale. J'exprime mes condoléances les plus vives et mes plus profonds regrets à la famille du Président défunt et au peuple angolais.

7. Bien des années se sont écoulées depuis la dernière fois que j'ai siégé au Conseil de sécurité, et c'est avec plaisir que je reviens dans la famille des Nations Unies; je suis particulièrement heureux de faire ma première déclaration en tant que représentant du Royaume-Uni en une occasion où le Conseil accueille un nouveau Membre, Sainte-Lucie. Je me félicite aussi de faire mon entrée sous la présidence du représentant d'un éminent membre du Commonwealth, la Zambie. Je vous remercie très chaleureusement, monsieur le Président, des paroles fort aimables que vous avez prononcées à mon endroit lors de la séance de ce matin.

¹ Voir résolution 453 (1979).

8. Si l'Assemblée générale suit notre recommandation tendant à admettre Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, ce pays sera le 152e Membre de l'Organisation et le huitième membre du Commonwealth de la région des Antilles.

9. Le sort de mon pays et celui de Sainte-Lucie sont liés depuis plus de deux siècles. En 1967, Sainte-Lucie est devenue un Etat associé. En février dernier, Sainte-Lucie est devenue pleinement indépendante en tant que monarchie constitutionnelle et membre du Commonwealth. Cependant, le Royaume-Uni ne voit pas là une séparation mais bien une évolution naturelle dans les liens qui unissent nos pays et nos peuples. Nous avons appuyé pleinement l'accession de Sainte-Lucie à l'indépendance. Le Royaume-Uni a fourni à Sainte-Lucie une aide de plus de 15 millions de livres sterling entre 1971 et 1977. En novembre 1978, nous avons décidé de fournir un nouveau montant de 10 millions de livres pendant les premières années de l'indépendance.

10. Sainte-Lucie a une économie prospère et un système politique démocratique plein de vitalité. Nous savons tous que la contribution d'un Etat Membre à notre organisation ne se mesure pas nécessairement à ses dimensions géographiques, au nombre de ses habitants ou à sa puissance physique. Je suis persuadé que Sainte-Lucie, à l'instar de nombreux autres pays insulaires, apportera sa contribution personnelle et précieuse à nos activités. Les meilleurs vœux de ma délégation accompagnent le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie.

11. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Koweït a été bouleversée d'apprendre la mort de M. Neto, président de l'Angola. M. Neto était un chef révolutionnaire et un véritable nationaliste qui plaçait les intérêts de son peuple au-dessus de tout. Il a été accusé par une presse occidentale ignorante d'avoir suivi Moscou ou La Havane, mais nous savons qu'il était un véritable chef qui défendait l'indépendance authentique de son pays. Ses enseignements demeureront et ses successeurs continueront ses efforts inachevés pour parvenir à l'égalité, à la justice et à la paix non seulement en Afrique mais dans le monde entier. J'exprime mes sincères condoléances à la délégation angolaise, à l'Afrique et à la famille des nations. Que son âme repose en paix !

12. Je voudrais également vous féliciter, monsieur le Président, pour votre accession à la présidence pour le mois de septembre. J'ai toujours profité de votre expérience, de votre compétence et de votre sagesse depuis les nombreuses années que je vous connais, c'est-à-dire le début des années 70. Nous sommes certains que les questions que nous aurons à examiner ce mois-ci seront réglées au mieux grâce à votre compétence et à votre patience, que nous connaissons si bien.

13. Je voudrais également remercier l'ambassadeur Young, le Président sortant, pour les efforts qu'il a déployés en tant que président du Conseil au mois d'août. Ce mois a été chargé en raison de l'importance des questions qui ont été discutées; mais M. Young s'est révélé un avocat fervent de la justice et de la liberté, en dépit des attaques dont il a

fait l'objet de la part des ennemis de la liberté. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

14. Je salue chaleureusement sir Anthony Parsons, le nouveau représentant permanent du Royaume-Uni. Il n'est pas étranger à l'Organisation des Nations Unies et, en fait, il connaît très bien notre région. Cela facilitera la tâche du Conseil au cours de l'examen des questions si épineuses du Moyen-Orient. Je lui souhaite la bienvenue, et je tiens à lui dire dans notre langue qu'il connaît si bien "*Ahlan Wasahlan*".

15. La délégation du Koweït se félicite de la décision prise par le Conseil de recommander à l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au Koweït, nous croyons au principe de l'universalité. Nous croyons que chaque Etat, quelles que soient sa superficie, son idéologie ou même les circonstances dans lesquelles il parvient à l'indépendance, a le droit de devenir Membre de l'ONU s'il le souhaite. Nous accueillons chaleureusement Sainte-Lucie et nous félicitons son gouvernement et son peuple de la décision qu'ils ont prise de devenir indépendants et Membre de l'ONU. Nous sommes certains que nous pourrions profiter de leur expérience et que l'Organisation se trouvera enrichie par l'admission de Sainte-Lucie.

16. Nous espérons aussi voir de nouveaux Etats indépendants se joindre à l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait pas de doute que nous pourrions voir, dans un avenir que nous espérons peu éloigné, ces prochaines années, les nouveaux Etats indépendants de Palestine, de Namibie et du Zimbabwe se joindre à nous malgré les obstacles qui s'interposent.

17. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre.

18. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au représentant du Royaume-Uni, sir Anthony Parsons, qui participe aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. J'espère que des relations fécondes d'amitié et de coopération s'instaureront entre nous dans nos travaux futurs.

19. Le 22 février 1979, Sainte-Lucie a proclamé son indépendance et est devenue le vingt-neuvième Etat indépendant d'Amérique latine. Le 28 août, Sainte-Lucie a présenté une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies et a déclaré qu'elle acceptait les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies et s'engageait à les remplir. De l'avis de la délégation chinoise, Sainte-Lucie est qualifiée pour devenir Membre de l'Organisation conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Nous appuyons pleinement sa demande et nous sommes en faveur de la recommandation du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale en vue de l'admission de Sainte-Lucie.

20. Le peuple de Sainte-Lucie est travailleur et courageux. Comme les peuples des autres îles des Antilles, le peuple de Sainte-Lucie s'est libéré des chaînes du colonia-

lisme et a conquis son indépendance nationale après une lutte longue et courageuse. Le peuple chinois se réjouit sincèrement de la brillante victoire remportée par le peuple de Sainte-Lucie sur la voie de l'indépendance nationale. La victoire du peuple de Sainte-Lucie prouve une fois de plus que les pays veulent l'indépendance, que les nations veulent la libération et que les peuples veulent la révolution. Tout cela est une tendance irrésistible de notre époque.

21. Après l'indépendance, tout en développant l'économie nationale et la culture, le Gouvernement de Sainte-Lucie a pris une part active aux affaires internationales et encouragé les relations amicales avec les pays du tiers monde et tous les pays épris de paix. Nous souhaitons sincèrement que le peuple de Sainte-Lucie continue à remporter de nouvelles victoires dans la juste lutte qu'il oppose à l'impérialisme, au colonialisme et à l'hégémonie, pour sauvegarder son indépendance nationale et sa souveraineté et pour l'édification de son propre pays.

22. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de Sainte-Lucie, le Premier Ministre de la République populaire de Chine, Hua Guofeng, a adressé un télégramme au Premier Ministre de Sainte-Lucie au nom du Gouvernement et du peuple chinois, exprimant au Gouvernement et au peuple de Sainte-Lucie de chaleureuses félicitations et annonçant la décision du Gouvernement chinois de reconnaître Sainte-Lucie. La Chine et Sainte-Lucie sont des pays en développement. Nos deux peuples font face à des tâches communes. Nous espérons et nous sommes persuadés que les relations entre nos deux pays et l'amitié qui lie nos deux peuples continueront de se développer. Nous sommes aussi convaincus que, une fois admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, Sainte-Lucie, avec tous les autres pays épris de paix et de justice, fera une contribution positive à la réalisation des buts et principes de la Charte.

23. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, me joindre à vous et à mes collègues pour dire combien nous avons été attristés par la nouvelle de la mort prématurée de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. C'était un dirigeant éminent de son pays, dont nous avons grandement apprécié la coopération et les efforts en vue de résoudre de façon pacifique les problèmes de l'Afrique australe. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et au peuple de l'Angola.

24. Je voudrais également exprimer mes remerciements pour les très nombreuses paroles aimables qui ont été adressées à l'ambassadeur Young pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. J'assure le Conseil que je transmettrai toutes ces expressions de sympathie à l'ambassadeur Young lorsqu'il sera de retour du voyage qu'il effectue actuellement à l'étranger. En attendant, je sais qu'il désire que j'exprime en son nom toute sa gratitude vis-à-vis de chacun.

25. Je voudrais également, monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil. Je sais que vous dirigerez nos travaux de façon très compétente pendant le mois de septembre, et ma délégation tient à vous assurer de sa pleine coopération.

26. Enfin, je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, l'ambassadeur Parsons.

27. Les Etats-Unis sont heureux d'appuyer la demande d'admission du Gouvernement de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. L'admission de ce nouvel Etat, qui a accédé à l'indépendance le 22 février de cette année, constituera un nouveau pas dans la voie de l'universalité des Nations Unies et renforcera la coopération entre tous les pays.

28. Les Etats-Unis entretiennent depuis de nombreuses années des relations amicales avec cet Etat voisin du sud, et nous avons suivi le développement de Sainte-Lucie au cours des dernières années avec intérêt et satisfaction. Nous sommes heureux du rôle que nous avons pu jouer dans son développement économique. Outre des investissements privés, les Etats-Unis, par l'intermédiaire de diverses institutions multilatérales, fournissent depuis des années une assistance au développement de Sainte-Lucie. Il existe aussi dans l'île un programme du Peace Corps. Je suis heureux de pouvoir dire que, parmi les liens qui unissent Sainte-Lucie et les Etats-Unis, de nombreuses personnes originaires de Sainte-Lucie jouent un rôle actif et constructif dans notre société.

29. Nous avons noté avec plaisir l'esprit pacifique et le sens des responsabilités qui ont marqué l'accession à l'indépendance de Sainte-Lucie. Nous sommes certains que cette réalisation prouve que le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie partagent les principes qui inspirent les Nations Unies : établir un monde où régneront la paix, la justice et la prospérité.

30. M. MATHIAS (Portugal) : Ma délégation tient d'abord, monsieur le Président, à s'associer aux sentiments qui se sont exprimés autour de cette table au sujet de la mort de Son Excellence le président Agostinho Neto de la République populaire d'Angola. Homme d'action et homme d'Etat, le président Neto a toujours eu le courage et la ténacité de se battre pour ses convictions et ses idéaux dans la défense d'un destin qu'il voulait digne et libre pour son peuple et son pays. Poète et homme de pensée aussi, il nous a laissé une œuvre qui enrichit de façon remarquable la langue portugaise. Ma délégation s'incline devant la mémoire de cette personnalité dont la disparition a profondément été ressentie dans mon pays, comme le témoigne le deuil national décrété par mon gouvernement.

31. Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de vous présenter mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. A vos talents diplomatiques s'associent vos hautes qualités morales et intellectuelles, votre savoir et votre sagesse, qui nous assurent de la compétence avec laquelle vous conduirez nos travaux. Vous représentez aussi un grand pays avec lequel le mien entretient d'étroits rapports d'amitié et de solidarité. C'est dans ce cadre que se situe le prochain voyage du Président de la République portugaise en Zambie, que nous considérons comme une autre et profonde réaffirmation de ces rapports.

32. Votre prédécesseur, l'ambassadeur Andrew Young, s'est acquitté de sa tâche en témoignant, une fois de plus, des dons que tous nous lui reconnaissons. Nous en garderons le plus attachant souvenir.

33. Sur le sujet à notre ordre du jour, ma délégation souhaite féliciter le peuple de Sainte-Lucie pour son accession à l'indépendance par un processus d'évolution démocratique et pacifique. Nous avons donc été heureux de donner notre appui à l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel Etat qui s'est engagé à accepter et à respecter les obligations contenues dans la Charte.

34. La présence de ce nouveau pays rapprochera l'Organisation de l'universalité, principe et objectif qui nous sont chers. C'est dans cet esprit que nous accueillerons de la façon la plus cordiale les représentants de ce pays, auquel le Portugal présente ses meilleurs vœux de paix et de prospérité.

35. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, sir Anthony Parsons, et l'assurer de la coopération de la délégation portugaise à nos travaux dans l'esprit qui caractérise les excellents et traditionnels rapports entre nos deux pays.

36. M. ÅLGÅRD (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une profonde tristesse que nous avons accueilli la nouvelle de la mort prématurée de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Je souhaite exprimer au Gouvernement angolais et à la famille du Président défunt notre peine et nos condoléances les plus profondes.

37. Je voudrais également saisir cette occasion, monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil. Nos deux pays entretiennent d'étroites et amicales relations. C'est un honneur pour nous que de participer aux travaux du Conseil avec un Etat de première ligne d'Afrique australe dont l'appui en vue de parvenir à une solution pacifique dans cette partie de l'Afrique a été crucial dans le passé et le sera tout autant dans l'avenir.

38. C'est avec un grand plaisir aussi que je souhaite la bienvenue au nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, sir Anthony Parsons. L'ambassadeur Parsons a servi son pays avec distinction durant de longues années, y compris à l'Organisation des Nations Unies. Je serai très heureux de travailler avec lui non seulement dans ce conseil mais aussi dans d'autres organes de l'Organisation.

39. La délégation norvégienne a appuyé avec plaisir la résolution que le Conseil vient d'adopter recommandant l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, plusieurs nouveaux Etats de la région des Antilles ont adhéré à l'Organisation des Nations Unies. La Norvège se félicite de cette évolution. Nous avons toujours appuyé vigoureusement les efforts tendant à la décolonisation et à l'indépendance en application du principe de l'autodétermination des peuples. Sainte-Lucie, qui compte environ 100 000 habitants, sera l'une des plus petites nations représentées à l'Organisation. Nous sommes

persuadés néanmoins que ce pays prendra résolument ses responsabilités au sein de l'Organisation.

40. Avant d'achever, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Gouvernement norvégien, nos félicitations les plus sincères au Premier Ministre de Sainte-Lucie et à son gouvernement. Je voudrais également exprimer au peuple de Sainte-Lucie nos meilleurs vœux d'avenir. Je tiens à l'assurer que c'est avec plaisir que nous collaborerons avec ses représentants dans le cadre des Nations Unies.

41. M. NGUEMA-MBA (Gabon) : Le Conseil de sécurité se réunit à un moment particulièrement triste pour le continent africain. En effet, le Président de la République populaire d'Angola, Son Excellence le président Agostinho Neto, n'est plus, un mal implacable l'ayant emporté dans la nuit du 10 au 11 septembre. L'Afrique a perdu là un de ses plus dignes fils et le monde un de ses meilleurs défenseurs de la cause des peuples opprimés. En cette douloureuse circonstance, la délégation gabonaise adresse au peuple angolais, à son gouvernement et à la famille éprouvée ses condoléances les plus attristées.

42. Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de vous adresser aujourd'hui les félicitations de la délégation gabonaise à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de septembre. Votre grande expérience des affaires internationales, vos qualités de fin diplomate, le dynamisme que l'on vous connaît, et j'en passe, voilà autant d'atouts suffisants pour nous permettre de croire que vous vous acquitterez avec succès et distinction des tâches qui seront les vôtres durant ce mois.

43. Permettez-moi également de joindre ma voix à celles des délégations qui m'ont précédé pour remercier et rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Young, qui a conduit le mois dernier les travaux du Conseil avec beaucoup de dignité et de compétence.

44. Après avoir pris connaissance du contenu de la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Gouvernement de Sainte-Lucie [*voir S/13550*] concernant la demande d'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies, je tiens à déclarer ici que ma délégation apporte son appui total à cette demande. Nous estimons en effet qu'il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour que le peuple de Sainte-Lucie, qui a accédé à l'indépendance le 22 février 1979, puisse concrétiser et renforcer celle-ci par son admission à l'Organisation.

45. Est-il besoin de le redire, l'Organisation des Nations Unies ne peut que se réjouir de l'admission de nouveaux Etats dans ses rangs, surtout lorsqu'on sait que dans la plupart des résolutions adoptées par ses différents organes elle a toujours appuyé et soutenu le droit des pays et des peuples coloniaux à accéder à la totale indépendance.

46. Le pacifique peuple de Sainte-Lucie, que l'on peut considérer comme possédant déjà une expérience positive dans la gestion des affaires publiques, nous a montré d'une façon plus qu'exemplaire qu'il était tout à fait capable de se conformer aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. La reconnaissance de Sainte-Lucie par divers

pays prouve d'ailleurs, s'il en était besoin, que ce pays remplit bel et bien les conditions requises tant par les usages que par le droit international.

47. Dans sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, le Premier Ministre de Sainte-Lucie a déclaré solennellement que son pays acceptait toutes les obligations que comporte la Charte, était en mesure de les remplir et s'engageait à s'y conformer.

48. Ma délégation est par conséquent totalement convaincue que Sainte-Lucie a non seulement déjà prouvé sa fidélité aux principes élevés contenus dans la Charte mais a également déjà manifesté sa détermination d'en assurer l'application en toutes circonstances. Donc, en admettant Sainte-Lucie, l'Organisation trouvera une occasion supplémentaire de se flatter d'avoir dans ses rangs un Etat Membre totalement prêt et décidé à appuyer sans réserve notre engagement de faire triompher la paix, la sécurité internationale, la compréhension, l'amitié et la coopération entre tous les peuples du monde.

49. C'est donc cet esprit et cette compréhension qui devraient nous guider pour nous conduire à fournir à tout moment amitié et aide aux pays nouvellement indépendants et à les accueillir très chaleureusement parmi nous.

50. Pour terminer, je voudrais saluer ici le nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, lui souhaiter une chaleureuse bienvenue et l'assurer de la coopération de la délégation gabonaise au sein de notre organisation.

51. M. PEŇAŽKA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Avant tout, je voudrais me joindre à vous, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil pour dire la profonde émotion et la douleur de ma délégation à l'occasion de la mort subite de Son Excellence M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. La mort prématurée d'Agostinho Neto, l'un des grands fils de l'Afrique, qui avait consacré toute sa vie à la lutte contre le colonialisme et à la liberté de son pays, est une perte immense non seulement pour le peuple de l'Angola mais pour toute l'Afrique et pour toute la communauté internationale. Je voudrais, au nom de la délégation tchécoslovaque, exprimer mes condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple de la République populaire d'Angola et à la famille du défunt.

52. Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je suis heureux et satisfait de pouvoir déclarer que les relations entre la Zambie et la Tchécoslovaquie dans les domaines politique, économique, culturel et autres se développent avec succès pour le plus grand bien des peuples de nos deux pays et dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la coopération internationale.

53. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour remercier aussi votre prédécesseur, M. Young, pour la façon très compétente dont il a dirigé les débats du Conseil pendant le mois d'août.

54. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque a été heureuse d'appuyer la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la recommandation positive du Conseil de sécurité à l'égard de cette question constituera un nouveau pas dans la voie de la réalisation du principe de l'universalité des Nations Unies et du développement des relations sur une base d'égalité et de coopération entre tous les Etats.

55. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque, appuyant toujours le droit inaliénable de tous les peuples et de tous les pays à l'autodétermination et à l'indépendance, est heureuse de voir le peuple de Sainte-Lucie s'engager dans la voie du développement national indépendant. C'est là un succès important dans la lutte pour l'élimination définitive du système colonial et pour l'application complète de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

56. A l'occasion de l'accession de Sainte-Lucie à l'indépendance, le chef du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, Lubomir Strougal, dans un télégramme adressé au Président du Gouvernement de Sainte-Lucie, a félicité chaleureusement le peuple de ce pays et exprimé l'espoir que "les relations entre nos deux pays se développeront de façon heureuse pour le bien de nos deux peuples et dans l'intérêt de la paix et du progrès dans le monde". Le télégramme souligne également que le Gouvernement et le peuple de la République socialiste tchécoslovaque ont toujours appuyé et continueront d'appuyer la lutte des peuples pour l'indépendance et le progrès social.

57. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque saisit cette occasion pour féliciter encore une fois le peuple de Sainte-Lucie de son accession à l'indépendance et lui souhaite la paix et de nombreux succès dans son futur développement dans tous les domaines.

58. M. R. RAHMAN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une profonde tristesse et une grande émotion que nous avons appris la nouvelle du décès tragique de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. La lutte du peuple angolais pour la liberté et l'indépendance sous sa direction est devenue légendaire au Bangladesh et est une source d'inspiration pour tous les peuples qui sont encore sous le joug du colonialisme et de la domination étrangère. Il rejoint à juste titre les rangs des grands pionniers de la paix, de la liberté et de la justice. Nous nous associons au peuple de l'Angola, à ceux de l'Afrique et à l'humanité tout entière pour pleurer sa disparition et nous adressons nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au peuple et au Gouvernement angolais.

59. Qu'il me soit permis de vous adresser, monsieur le Président, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Le Bangladesh a les relations les plus amicales avec la Zambie, et nous saluons avec fierté votre présence au fauteuil présidentiel. Nous connaissons tous fort bien votre habileté diplomatique, votre expérience, votre dévouement et votre charme personnel. Nous sommes persuadés que, sous votre direc-

tion sage et compétente, nos délibérations seront menées de façon efficace et diligente.

60. Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer nos remerciements à votre prédécesseur, l'ambassadeur Andrew Young, qui a présidé nos travaux avec une si grande habileté en août dernier. Sa présence au Conseil nous fera cruellement défaut. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

61. C'est avec un vif plaisir que ma délégation souhaite la bienvenue parmi nous à sir Anthony Parsons, nouveau représentant permanent du Royaume-Uni. Nous comptons travailler en étroite coopération avec lui et sa délégation.

62. Le Bangladesh a pris note avec grande satisfaction de l'accession de Sainte-Lucie à l'indépendance souveraine le 22 février 1979. Nous nous félicitons de sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies et appuyons sans réserve son admission en tant qu'Etat souverain dans la communauté des nations. Nous pensons que son admission représente un nouveau pas vital dans le processus de la décolonisation et pour le triomphe du droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Son admission marquera un nouveau jalon crucial dans la marche vers l'universalité des Nations Unies.

63. Le Gouvernement et le peuple du Bangladesh espèrent sincèrement que nous pourrions renforcer nos liens avec le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie. Nous comptons travailler en étroite coopération avec les membres de la délégation de ce pays à l'Organisation des Nations Unies.

64. M. PALACIOS de VIZZIO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation tient à exprimer à la famille du défunt, au peuple et au Gouvernement de l'Angola ses plus sincères condoléances à l'occasion de la mort tragique du Président de ce pays, l'éminent dirigeant africain Agostinho Neto.

65. Qu'il me soit permis, monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Vos qualités diplomatiques bien connues nous garantissent une direction efficace de nos travaux. De même, je tiens à rendre hommage à l'intégrité et à la compétence de votre brillant prédécesseur, l'ambassadeur Young des Etats-Unis.

66. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur sir Anthony Parsons du Royaume-Uni.

67. Un événement heureux nous réunit aujourd'hui : l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies en application d'un des principes fondamentaux de la Charte, à savoir l'autodétermination des peuples, qui, en cette occasion, avec Sainte-Lucie, se trouve une fois de plus concrétisée dans l'histoire de notre organisation et représente un pas de plus vers l'universalité de celle-ci.

68. Mon pays est particulièrement heureux de recommander l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies puisqu'il s'agit d'une nouvelle expression de

l'aspiration de l'Amérique latine à la liberté, à la dignité et à l'indépendance et de son adhésion aux principes et idéaux de la Charte.

69. La Bolivie, en son propre nom et s'acquittant d'un mandat spécial et honorable du Groupe des pays d'Amérique latine, souhaite une bienvenue fraternelle à Sainte-Lucie.

70. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je voudrais, au nom de la délégation soviétique, adresser à la famille du défunt, au Gouvernement et au peuple de la République populaire d'Angola nos très sincères condoléances à l'occasion de la mort prématurée de l'un des éminents leaders du mouvement révolutionnaire mondial, brillant homme d'Etat et leader politique de l'Afrique, le Président de la République populaire d'Angola, M. Agostinho Neto.

71. Toute la vie et toutes les activités d'Agostinho Neto ont été consacrées à la lutte pour la libération de l'Angola et d'autres pays africains du joug du colonialisme. Sous la direction d'Agostinho Neto, le peuple angolais, en 1975, après une lutte acharnée, a acquis l'indépendance et son pays est devenu la République populaire indépendante d'Angola. Les éminentes qualités de M. Neto, son esprit si clair et son humanisme lui ont valu l'estime du monde entier.

72. Le président Neto était un grand ami de notre pays. Avec le peuple angolais et les nombreux amis de M. Neto dans le monde entier, nous pleurons sa perte prématurée. Nous sommes convaincus que le peuple et le Gouvernement de la République populaire d'Angola continueront la tâche commencée par M. Neto et mèneront à bien son œuvre.

73. Permettez-moi maintenant, monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Le rôle joué par votre pays et par vous-même dans la lutte de libération des peuples de l'Afrique contre les vestiges du colonialisme et du racisme, contre les foyers de tension et de conflits est bien connu à l'Organisation des Nations Unies. La lutte héroïque de la Zambie et des autres Etats de première ligne pour défendre leur indépendance et leur souveraineté contre toute atteinte de l'extérieur rencontre en Union soviétique toute notre compréhension et notre plein appui. Je tiens à vous assurer que, dans l'exercice de vos fonctions, vous pourrez pleinement compter sur la coopération de la délégation soviétique pour la solution des questions examinées par le Conseil de sécurité.

74. Fidèle aux principes qui inspirent la politique étrangère de l'Union soviétique, fondée sur l'égalité et le droit à l'autodétermination de tous les peuples, le développement de l'amitié et de la coopération entre tous les peuples, l'Union soviétique a appuyé la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies.

75. La délégation soviétique est profondément satisfaite de la décision prise par le Conseil de recommander à l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie à l'Organisation. Nous félicitons chaleureusement ce jeune Etat que nous accueillons en qualité de 152e Membre de l'organi-

sation mondiale. L'admission de Sainte-Lucie sera un pas de plus dans la voie de l'universalité des Nations Unies et permettra d'élargir la coopération entre tous les Etats.

76. La déclaration d'indépendance de Sainte-Lucie le 22 février 1979 a été un nouveau succès important dans la lutte constante pour la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination nationale et sociale. Le résultat de ce processus est pleinement conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'à l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

77. Le jour de la proclamation de l'indépendance de Sainte-Lucie, le Gouvernement soviétique a envoyé à son premier ministre, M. John Compton, ses félicitations les plus sincères et a offert à son peuple ses vœux de prospérité et de progrès sur la voie du développement indépendant. Dans son télégramme, le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Kossyguine, s'exprimait en ces termes :

"Le Gouvernement soviétique, fidèle à sa politique fondée sur les principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples et se prononçant pour le développement de l'amitié et de la coopération entre tous les peuples, déclare par la présente qu'il reconnaît Sainte-Lucie en qualité d'Etat indépendant et souverain et est disposé à établir avec elle des relations diplomatiques."

78. La délégation de l'Union soviétique félicite encore une fois le jeune Etat indépendant ainsi que le peuple de Sainte-Lucie à l'occasion de la décision positive prise par le Conseil de sécurité à l'égard de la demande d'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies et leur souhaite prospérité et succès dans leur développement national.

79. Je voudrais aussi, d'autre part, féliciter le nouveau représentant permanent du Royaume-Uni, l'ambassadeur Parsons, qui commence une nouvelle carrière à l'Organisation des Nations Unies; nous espérons pouvoir coopérer de façon constructive avec lui au Conseil de sécurité et en dehors au sujet des questions qu'examine l'ONU.

80. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un profond regret et une grande tristesse que ma délégation a appris la disparition prématurée du Président de l'Angola, M. Agostinho Neto. Le président Neto, architecte de l'Angola moderne, était au premier rang de la lutte contre toutes les formes de l'impérialisme et du racisme en Afrique, et il a contribué d'une façon remarquable à la cause de la liberté humaine en Afrique et ailleurs. Je tiens à exprimer mes condoléances au peuple et au Gouvernement angolais à l'occasion de cette tragique perte nationale.

81. Qu'il me soit également permis, monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Vos qualités éminentes d'homme d'Etat, votre grande expérience diplomatique et votre dévouement nous garantissent une présidence efficace. C'est pour moi un plaisir tout particulier que de vous voir de nouveau à l'Organisation des Nations Unies, ayant travaillé avec vous ici par le passé et ayant eu avec vous des relations

personnelles très chaleureuses qui sont le reflet de très proches et très cordiales relations qui existent entre nos deux pays.

82. Je voudrais adresser mes félicitations personnelles et rendre personnellement hommage à votre prédécesseur, mon ami et collègue l'ambassadeur Andrew Young, qui a présidé nos travaux de façon si compétente en août dernier. Il a apporté une fraîcheur et une franchise inhabituelles à l'ONU et à ses activités, en particulier aux problèmes dont est saisi le Conseil. Tous les membres de la communauté internationale à l'ONU ont pu tirer un avantage inappréciable de ses travaux et de ses qualités sans égal. Son départ est pour nous une grande perte, mais ses qualités personnelles et sa contribution éminente à la cause de la liberté et de la dignité humaine aux Etats-Unis, en Afrique et dans le monde resteront longtemps dans notre souvenir.

83. Je voudrais également, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Parsons du Royaume-Uni. Nous envisageons avec plaisir de collaborer avec lui de façon constructive au Conseil de sécurité et ailleurs à l'Organisation des Nations Unies.

84. C'est un honneur tout particulier pour ma délégation que d'appuyer de tout cœur la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, présentée par son premier ministre dans une lettre en date du 28 août dernier. C'est également avec plaisir que nous avons appuyé la résolution adoptée à cet effet.

85. Au début de cette année, Sainte-Lucie est devenue une nation indépendante dans l'exercice de son droit à l'autodétermination et avec la collaboration de la Puissance administrante, le Royaume-Uni. Cette réalisation se situe dans le contexte de l'un des grands mouvements de notre temps. Un trait saillant de la transformation de la politique mondiale depuis 1945 a été en effet le mouvement de décolonisation et l'apparition de nouvelles nations. Dans la région des Antilles, ce processus a été constant et irréversible. Nous avons eu la chance, dans notre région, de parvenir à l'indépendance nationale sans les sacrifices d'une lutte armée. Cela est dû surtout à la reconnaissance universelle du droit à l'autodétermination qui est un principe de la Charte toujours soutenu par cette organisation.

86. La géographie et l'histoire ont placé la Jamaïque et Sainte-Lucie en relations étroites. Les Antilles ont été l'une des premières régions à connaître la colonisation européenne, dès la fin du quinzième siècle, au moment où les premiers Européens mettaient le pied dans notre hémisphère. Depuis lors, les rivalités impérialistes, l'esclavage et la transplantation de cultures et de populations européennes et africaines ont constitué notre expérience commune. La croissance de sentiments nationaux et l'aspiration à l'autonomie et à l'indépendance sont apparues au début de notre siècle et nous éprouvons une fierté particulière, en Jamaïque, lorsqu'une nation sœur parvient à l'indépendance. Nous avons toujours eu des liens d'amitié et de coopération fructueuse avec Sainte-Lucie dans le cadre de notre organisation régionale, la Communauté des Antilles. En tant que petits pays insulaires en développement — et nous, aux

Antilles, sommes surtout des petits pays insulaires en développement —, nous édifions ensemble un avenir prospère et viable.

87. Nous appuyons de tout cœur la demande d'admission présentée par le Premier Ministre de Sainte-Lucie et nous accueillerons Sainte-Lucie en tant que pays venant s'ajouter au Groupe des pays d'Amérique latine dans cette organisation. Nous le faisons, persuadés que nous sommes que ce nouvel Etat remplira ses obligations en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et défendra les idéaux de la Charte : la paix, la justice et le bien-être économique et social de l'humanité. C'est une tâche à laquelle les pays en développement nouvellement indépendants apportent une contribution croissante en raison de leur profond attachement à la coopération internationale au sein de cette organisation.

88. Tout en nous félicitant de la demande d'admission de Sainte-Lucie, nous exprimons l'espoir que d'autres nations encore soumises au colonialisme réaliseront bientôt leur même droit à l'indépendance et à l'autodétermination et prendront la place qui leur revient dans la famille des nations.

89. M. BLANKSON (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons été bouleversés et attristés par la nouvelle de la mort prématurée du président Agostinho Neto de la République populaire d'Angola. Avec sa disparition, l'Afrique perd l'un de ses fils et l'un de ses hommes d'Etat les plus illustres. On se souviendra de lui pour ses nombreux sacrifices et son énorme contribution à la cause de la liberté dans son pays, en Afrique et dans le monde entier. De l'avis de ma délégation, la ferme position qu'il a prise contre l'expansion de l'*apartheid* vers l'Angola à partir de l'Afrique du Sud l'a immortalisé. Nous exprimons nos vives condoléances à ses proches et au peuple angolais. Nous espérons que son exemple continuera à inspirer le peuple angolais et le monde entier.

90. Qu'il me soit permis, monsieur le Président, au nom de la délégation nigériane, de m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter chaleureusement de votre accession au poste éminent de président du Conseil de sécurité. Nous sommes fiers que le représentant de la République de Zambie, pays avec lequel nous entretenons d'excellentes relations, préside les affaires du Conseil en septembre. Vous représentez un pays qui, depuis son indépendance, est à l'avant-garde de la croisade pour la liberté, l'indépendance et le respect de la dignité humaine dans le monde, et en particulier en Afrique australe, et, de ce fait, ma délégation ne doute pas que vous connaîtrez un grand succès dans la direction de nos affaires en cette période difficile que traversent les relations internationales, de même que vous vous êtes distingué sur la scène nationale en tant que ministre et en tant qu'ambassadeur.

91. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Andrew Young des Etats-Unis, pour la sagesse et l'habileté avec lesquelles il a dirigé nos travaux en août dernier. Son départ de l'Organisation a laissé un vide immense. Non seulement sa franchise et sa séduisante personnalité nous manqueront, mais nous regret-

terons son dévouement à la cause de la liberté humaine, de la dignité et de la justice.

92. Je voudrais aussi m'associer à ceux qui ont souhaité la bienvenue à l'ambassadeur Parsons, nouveau représentant permanent du Royaume-Uni. Il pourra compter sur la collaboration de ma délégation.

93. Comme l'a montré notre vote positif sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 4 du document S/13535 que le Conseil vient d'adopter, ma délégation appuie sans réserve la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, et cela parce que nous croyons au principe de l'universalité de l'Organisation. Nous pensons et nous espérons que tôt ou tard d'autres territoires non autonomes tels que le Zimbabwe et la Namibie se joindront ici à la communauté des nations souveraines et contribueront à la recherche d'un monde meilleur et plus juste.

94. Nous avons suivi l'évolution constitutionnelle de Sainte-Lucie avec un vif intérêt et nous partageons la joie que ce pays a éprouvée en accédant à l'indépendance le 22 février dernier. Le Nigéria, membre du Commonwealth, a bien des intérêts en commun avec Sainte-Lucie. Nous espérons vivement que nos liens d'amitié traditionnelle seront encore renforcés et que la collaboration entre nos deux nations se resserrera. Nous pensons que le Gouvernement de Sainte-Lucie répond aux conditions requises pour l'admission d'un nouveau Membre et nous serons heureux de collaborer avec les représentants de ce pays à l'Organisation des Nations Unies.

95. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, je voudrais, comme mes collègues, exprimer les condoléances de la délégation française à l'occasion du décès du Président de la République populaire d'Angola. Le président Neto a été l'un des artisans éminents de l'indépendance de son pays, ce qui lui a valu un prestige qui dépassait les frontières de l'Angola et en faisait une des grandes voix d'Afrique. Je prie la mission permanente de la République populaire d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies d'accepter l'expression de notre sympathie dans l'épreuve qui vient de frapper son pays.

96. Monsieur le Président, permettez-moi, en cette première réunion de septembre du Conseil de sécurité, de vous féliciter pour votre accession à la présidence. La délégation française se réjouit vivement de ce que la direction de nos travaux revienne pour ce mois au représentant d'un Etat africain, la Zambie, avec lequel mon pays entretient les relations les plus amicales. Nous sommes sûrs que sous votre autorité nos débats se révéleront fructueux. Sachez que dans cette tâche délicate vous pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation.

97. J'aimerais demander à la délégation des Etats-Unis de transmettre l'expression de notre reconnaissance à l'ambassadeur Young pour la manière dont il a conduit nos délibérations sur des sujets importants pendant le mois d'août.

98. Qu'il me soit aussi permis de féliciter chaleureusement sir Anthony Parsons, qui vient de prendre ses fonctions de représentant permanent du Royaume-Uni. La

brillante carrière qui a été la sienne le qualifiait tout particulièrement pour le poste qui lui est confié aujourd'hui. Sa grande expérience nous sera bien utile dans cette enceinte et dans toutes les instances de l'Organisation des Nations Unies.

99. C'est avec une grande faveur que la France a accueilli la demande d'admission de l'Etat de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Nous n'oublions pas les liens historiques, économiques et culturels qui nous attachent à cette île des Antilles depuis plusieurs siècles; nous souhaitons les voir se multiplier et se renforcer encore. Sainte-Lucie est en effet un de nos plus proches voisins dans la région des Caraïbes et tout nous porte à envisager l'avenir de nos relations avec une grande confiance.

100. Placée jusqu'au 22 février dernier dans la mouvance du Royaume-Uni, Sainte-Lucie a abordé avec l'indépendance une étape nouvelle et décisive de son histoire. Elle remplit désormais les conditions d'admission requises par notre organisation et s'est engagée à respecter les dispositions de la Charte. Aussi la France se prononce-t-elle en faveur de son entrée parmi nous. L'Organisation des Nations Unies a une mission universelle; l'adhésion de Sainte-Lucie comme 152e Membre nous rapproche plus encore de cet objectif auquel nous sommes tous attachés.

101. La délégation française souhaite une bienvenue chaleureuse à notre nouveau partenaire au sein de la famille des Nations Unies. Elle adresse ses vives félicitations au Premier Ministre de Sainte-Lucie et à son gouvernement et exprime au peuple de ce jeune pays ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

102. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant du Libéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

103. M. TUBMAN (Liberia) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser au nom de la délégation libérienne et du Groupe africain, que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Nous sommes certains que votre zèle, votre compétence, votre expérience et vos talents de diplomate faciliteront la tâche du Conseil au cours de ce mois très chargé. Je tiens à vous assurer de l'appui total des membres du Groupe africain dans l'exercice de vos responsabilités.

104. Par ailleurs, je saisis cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Andrew Young des Etats-Unis, pour la façon efficace avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août.

105. La décision prise par le Conseil aujourd'hui de recommander à l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, d'admettre Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies est d'une extrême importance. Pour ce pays, ce jour marque la réalisation de l'autodétermination et de l'indépendance, de même que de ses droits internationaux et des responsabilités que ces derniers entraînent. Pour l'Organisation des Nations Unies, qui voit ainsi grossir le

nombre de ses Membres, c'est un nouveau pas vers le but ultime : l'universalité.

106. Nous adressons nos meilleurs vœux à l'Etat de Sainte-Lucie dans la tâche qui consiste à édifier la nation et à promouvoir les droits et le bien-être de sa population. Sans aucun doute, Sainte-Lucie offre un nouvel exemple du passage pacifique et heureux du statut colonial à l'indépendance. Nous félicitons chaleureusement les dirigeants et la population de Sainte-Lucie à l'occasion de leur accession à l'indépendance et, surtout, pour la façon exemplaire avec laquelle ils ont acquis cette indépendance dans l'ordre et le calme. A cette nation, qui devient le 152e membre de notre grande famille internationale, nous adressons nos meilleurs vœux en exprimant l'espoir que les efforts qu'elle déploiera pour s'édifier et se développer, en se fondant sur sa propre identité nationale, seront couronnés de succès.

107. Comme nous l'avons appris avec beaucoup de douleur, le Président de l'Angola, Agostinho Neto, est mort. Un grand dirigeant, à la fois fort et compatissant, est tombé. En lui rendant hommage, le Conseil de sécurité et, par son intermédiaire, la famille entière des Nations Unies rendent honneur à un digne fils de l'Afrique. Le Groupe africain est reconnaissant de ce geste.

108. Le président Neto était un poète et un médecin. Les qualités propres à ces vocations se manifestaient par la profonde préoccupation que ressentait le Président pour le sort de son peuple, à commencer par les petites gens. Son souci du bien-être matériel du peuple n'avait d'égal que sa foi en la justice sociale, qui en était d'ailleurs la cause. En raison de cette foi, pendant la plus grande partie de sa vie il a été consumé par le désir de voir mettre fin à la domination coloniale de son pays. Ainsi, il s'est jeté avec zèle et dévouement dans la lutte pour l'indépendance de l'Angola jusqu'à ce jour du 11 novembre 1975 où l'Angola a enfin conquis sa liberté.

109. L'Angola est l'un des pays les plus riches d'Afrique. Ce fait, plus sa situation stratégique de première ligne entre les régimes racistes d'Afrique australe et l'Afrique libre, a rendu sa lutte pour la libération très dure et très longue.

110. Lorsque l'indépendance est arrivée en Angola, environ un quart de million de Portugais ont quitté le pays, ce qui a créé un grand vide dans tous les domaines de la vie du pays : administration, agriculture, industrie et commerce. Il n'est pas exagéré de dire que les conditions auxquelles ont dû faire face les dirigeants angolais quand ils ont accédé à leurs fonctions au moment de l'indépendance ont été les pires jamais connues par un Etat africain nouvellement indépendant. Devant les pressions énormes, les privations et les bouleversements proches du chaos, des hommes de moindre envergure auraient peut-être sacrifié leurs principes et leur honneur pour des expédients politiques et des avantages matériels. Mais Agostinho Neto et ses collaborateurs — il faut le dire à leur honneur — ont tenu ferme. Ils n'ont jamais cédé. Ce qui est plus, sous leur direction, l'Angola demeure ferme dans son appui à la lutte de libération très rude et courageuse qui se déroule encore en Afrique australe.

111. En Angola même, le président Neto, une fois les rênes du pouvoir entre les mains, s'est montré encore plus soucieux du bien-être des gens de son pays. Sans cesse il a cherché à les faire participer à tous les niveaux et à toutes les activités de la vie de leur pays. Ainsi, le MPLA, le parti des travailleurs, est aujourd'hui l'expression concrète de la foi du Président en son peuple.

112. Tout en louant les grands services rendus par le président Neto à l'Angola de son vivant, je ne voudrais pas donner l'impression que ce jeune pays ne connaît plus de difficultés. Malheureusement, comme pour la plupart des Etats d'Afrique, ce n'est pas le cas : de graves problèmes économiques et de reconstruction demeurent; le pays lutte encore pour resserrer son unité et il doit déployer tous ses efforts alors qu'il subit des bombardements sauvages répétés et des incursions militaires dans son territoire de la part des racistes sud-africains. L'Angola continuera certainement d'avoir besoin des services et du dévouement d'hommes tels que le président Neto, d'hommes dont la révolution connaîtra toujours le triomphe parce que leurs efforts ne sont pas faits pour eux ou pour des gens de l'extérieur mais pour le peuple qu'ils représentent.

113. En juillet dernier, Agostinho Neto s'est rendu à Monrovia où, avec les autres chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains, il a travaillé avec acharnement et pendant de longues heures pour essayer de trouver une solution aux nombreux problèmes de l'Afrique. Les dirigeants africains réunis à Monrovia ont eu des discussions très sérieuses sur le moyen de jeter les bases d'un meilleur avenir économique pour les masses africaines. Cette préoccupation consume les dirigeants de l'Afrique parce qu'ils savent que, sans une base économique solide, la promesse de l'indépendance africaine ne sera jamais réalisée.

114. Cette grande tâche n'est pas encore entamée, et le président Neto, qui aurait contribué de façon si positive à son succès, est entré dans son repos. En Afrique, nous sommes attristés de son décès, mais nous nous consolons en pensant que la nation angolaise qu'il a engendrée devrait jouer un rôle encore plus grand et positif dans le grand avenir de notre continent. C'est pourquoi nous sommes certains que le nom du président Agostinho Neto ne s'effacera jamais.

115. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Barbade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

116. M. MAYCOCK (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'on me permette tout d'abord de m'associer aux observations faites par les représentants qui ont exprimé leur peine profonde à l'occasion de la mort du président Neto et qui ont présenté leurs condoléances à sa famille en deuil ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de l'Angola.

117. Je voudrais également vous remercier, monsieur le Président, d'avoir eu l'amabilité de me permettre de me joindre aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour appuyer la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Je suis particulièrement heureux de pouvoir faire cette brève intervention non

seulement au nom de ma propre délégation mais aussi au nom des délégations de la République de Trinité-et-Tobago et du Commonwealth des Bahamas. La délégation jamaïcaine, qui a aussi pris la parole, s'associe également à cette déclaration.

118. Les délégations au nom desquelles je parle, tout en s'associant pleinement aux observations éloquentes du représentant de la Bolivie au nom du Groupe des pays d'Amérique latine, dont, bien entendu, nous sommes tous membres, ont estimé que l'association très étroite qui existe depuis longtemps entre leurs pays, leurs gouvernements et leurs peuples et Sainte-Lucie méritait une déclaration spéciale en cette heureuse occasion.

119. Comme on le sait, le groupe des pays des Antilles appartenant au Commonwealth partage un héritage et une histoire communs, une tradition de gouvernement constitutionnel et de respect du droit. Malgré difficultés et à-coups, ces pays se sont toujours efforcés de parvenir à une coopération étroite dans l'intérêt des peuples de la région dans son ensemble. Aucun pays ne s'est montré mieux disposé que Sainte-Lucie à pareille association et à pareille coopération.

120. Sainte-Lucie a fait une contribution significative au développement politique, culturel et social de la région des Antilles. Depuis son accession à l'indépendance le 22 février 1979, Sainte-Lucie a continué, tant sous le gouvernement qui a acheminé le pays à l'indépendance que sous le gouvernement actuel, qui a pris le pouvoir à la suite d'élections organisées il y a trois mois, à faire preuve d'un profond attachement à la solidarité régionale.

121. Nous sommes persuadés qu'en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies Sainte-Lucie manifesterait le même dévouement et le même engagement que dans les affaires régionales. Nous sommes tout aussi certains que sa participation aux activités de l'arène internationale lui apportera des avantages qui aideront le gouvernement à surmonter les nombreux problèmes qui si souvent affligent les petits pays en développement.

122. Nous nous félicitons de la décision du Conseil tendant à recommander à l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies et nous espérons que l'Assemblée l'accueillera favorablement.

123. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la ZAMBIE.

124. J'ai déjà ce matin parlé de la mort prématurée de Son Excellence le président Agostinho Neto. Je me bornerai donc à parler de la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies.

125. Au nom de la délégation zambienne, je tiens à dire toute ma satisfaction de la décision que vient de prendre le Conseil de recommander à l'Assemblée générale l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, conformément à sa propre demande contenue dans le document S/13530. C'est un honneur en vérité pour la Zambie que le Conseil ait examiné cette demande et recommandé à

l'unanimité à l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie à l'ONU pendant le mois de notre présidence.

126. Sainte-Lucie et la Zambie, bien que très éloignées l'une de l'autre géographiquement, ont beaucoup de points communs. Comme de nombreux autres pays des Antilles, Sainte-Lucie est unie à l'Afrique par de forts liens culturels. En outre, Sainte-Lucie et la Zambie voient leur histoire plonger ses racines dans la même expérience coloniale. Le mois dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir en Zambie une délégation de haut niveau de Sainte-Lucie, qui a, avec d'autres délégations, participé activement à la Conférence du Commonwealth.

127. La décision de Sainte-Lucie de s'associer à la famille des Nations Unies consacre l'indépendance qu'elle a obtenue le 22 février 1979 à la grande joie de la Zambie. Sans aucun doute, conformément à sa déclaration, Sainte-Lucie honorera ses obligations de Membre de l'Organisation et se révélera capable de les remplir. Par la décision que le Conseil a prise aujourd'hui, notre organisation se trouve enrichie.

128. Nous sommes aujourd'hui plus proches de notre but tant désiré de l'universalité des Nations Unies. A cette

occasion, ma délégation ne peut que regretter que certains pays se trouvent encore placés sous domination étrangère et sous le joug d'une minorité raciste. La Zambie est persuadée que des occasions comme celle d'aujourd'hui devraient nous encourager à redoubler d'efforts pour libérer le Zimbabwe, la Namibie et d'autres territoires non autonomes afin qu'ils puissent eux aussi avoir la possibilité de demander à devenir Membres de l'Organisation. Nous devons faire en sorte que l'universalité des Nations Unies devienne une réalité pour tous les pays et pour tous les peuples.

129. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je veux seulement dire combien je suis touché et reconnaissant des nombreuses expressions d'amitié qui m'ont été adressées par les membres du Conseil à l'occasion de mon retour à l'Organisation des Nations Unies. Je ne suis à New York que depuis trois jours, mais mes collègues du Conseil m'ont déjà donné l'impression d'être tout à fait chez moi. Je tiens à dire que ma délégation, comme par le passé, coopérera pleinement avec les membres du Conseil et ceux des autres organes de l'ONU.

La séance est levée à 17 h 40.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
